

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 34 (1898)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Pensées de Jérémias Gotthelf.* — *De la concentration dans l'enseignement.* — *La réorganisation des écoles normales.* — *Chronique scolaire.* — *Partie pratique.*

Nous rappelons que le congrès de Bienne aura lieu les 17, 18, 19 juillet. S'annoncer à M. Albert Baumgartner, instituteur à Bienne. Les rapports de MM. Grosгурin et Oberson ont été expédiés à nos abonnés le 9 juillet.

Pensées de Jérémias Gotthelf

Les maîtres sont toujours maîtres dans leur école, et ce qu'ils souffrent et laissent faire à leurs élèves, ils en sont responsables devant Dieu et devant les hommes.

Il est quantité de bonnes choses dont les jeunes gens croient devoir avoir honte.

Un enfant qui a de l'argent est un rayon de miel pour les guêpes.

La façon d'aller des bêtes dépend beaucoup de ceux qui les mènent.

La bonne réputation va bien loin; la mauvaise encore plus.

Chacun a son fardeau dans ce monde, et plus vite on s'accoutume à le porter de bonne grâce, plus il s'allège ensuite.

Il ne faut pas vouloir tout du premier coup.

Quand l'union et le contentement règnent, tout va la moitié plus facilement.

D'un sac de coutil on ne peut faire habit de velours.

Rien ne se paye plus cher que l'économie qu'on fait à l'égard du développement des enfants.

Il y a des gens qui se figurent avoir avalé la sagesse avec leur première cuillerée de bouillie et qui ne voient pas la crotte qui est sur leur nez.

(Tirées de *Uli le Valet de Ferme* et de *Uli le Fermier*, par A. Thiébaud, Locle.)

DE LA CONCENTRATION DANS L'ENSEIGNEMENT

Les lecteurs de l'*Educateur* se souviennent sans doute encore des excellents articles de M. L. Henchôz, parus l'an dernier sur la *Concentration de l'enseignement*. Je me permets de revenir sur ce sujet d'abord à un point de vue général, puis en l'étudiant, chez les pédagogues qui s'en sont occupés d'une façon spéciale, tels que Pestalozzi, Girard, Herbart, Ziller et Stoy.

De la concentration en général

La concentration est un fait qui se produit naturellement dans toute activité dirigée vers un but, que ce soit dans l'ordre de la nature ou dans les sphères variées de l'industrie humaine.

Voyez ce couple d'oiseaux. Ils se sont unis pour reproduire leur espèce, et aussitôt ils choisissent une place favorable pour y construire leur nid. Le nid construit avec le confort nécessaire, la femelle y dépose ses œufs et les couve. Une fois éclos, les parents mettent tous leurs soins à élever leurs petits, jusqu'au moment où ils peuvent faire usage de leurs ailes et pourvoir à leurs besoins. Il y a là une concentration parfaite : rien dans toute l'activité des parents qui ne tende au but déterminé, *l'éducation d'une famille*.

Partout, dans la nature, nous retrouvons ce même fait de concentration, renfermant un ensemble d'activités qui conduisent à un résultat poursuivi, soit fatalement comme dans les phénomènes de la nature physique et dans le jeu des organes des êtres vivants, soit instinctivement dans la vie des animaux.

Même concentration dans chaque production de l'industrie humaine, dans chaque vocation ou entreprise particulière.

Voyez la montre ; toutes les pièces concourent au même but : marquer le temps. Pas une de trop, pas une de trop peu.

Voyez ce père de famille, soucieux du bonheur des siens : il combine ses travaux, dirige ses affaires de manière à obtenir le meilleur résultat possible. Malheur à celui qui, perdant de vue le but qu'il doit poursuivre, dépense temps, argent, santé, pour des choses qui l'en éloignent.

On peut dire que les hommes qui réussissent dans la vie, sont ceux qui concentrent leur activité autour du but qu'ils se sont proposé et qu'ils veulent atteindre. Les autres sont tous plus ou moins des enfants prodiges, et le nombre en est légion.

Ce qui existe dans la nature et se produit dans toute activité humaine, doit naturellement se retrouver dans le champ de l'enseignement et de l'éducation. Tous les éducateurs et législateurs en matière scolaire ont fait de la concentration : ils ont employé ou prescrit les moyens qu'ils croyaient les plus propres à atteindre un certain but, comme former des chrétiens,

des citoyens, des hommes propres à telle ou telle carrière ou activité particulière. Ce n'est guère cependant que dans notre siècle, que des pédagogues ont fait de la concentration une étude spéciale et l'ont élevée à la hauteur d'un système pédagogique approprié rationnellement au but éducatif poursuivi. Essayons d'exposer ce qui a été fait dans ce domaine important de la pédagogie par Pestalozzi et Girard, puis par Herbart, Ziller et Stoy.

Pestalozzi (1746-1827)

Pestalozzi, le premier, a placé la pédagogie sur sa véritable base, la *nature de l'enfant*. Non pas que d'autres, avant lui, n'en aient tenu aucun compte; mais ils n'en avaient pas fait comme lui l'objet d'une étude spéciale, et la pierre angulaire de toute bonne pédagogie.

« Le paysan, dit-il, déjà dans la *Soirée d'un solitaire* (1780), a dû étudier la nature du bœuf pour apprendre à le gouverner. De même pour élever l'homme, il faut connaître ses diverses facultés et les lois qui règlent leur développement. Cette étude a été négligée jusqu'à ce jour, et c'est pourquoi l'humanité erre loin de ce qui peut fonder son bonheur et assurer sa prospérité. »

Cette foi que l'humanité pouvait être, sinon pleinement relevée, du moins considérablement améliorée par une éducation appropriée à notre nature, à ses besoins, à ses lois, fut, dans un temps de bouleversements et de profondes misères, l'âme de ce grand pédagogue; et la gloire qui lui restera, sera d'avoir communiqué sa foi, avec quelques-unes de ses illusions, au monde entier.

Cette idée fondamentale de la pédagogie pestalozzienne, lui traça sa route : *étudier la nature de l'enfant, et chercher les moyens les plus propres à son développement*. C'est donc dans le choix de ces moyens, appropriés aux diverses facultés de l'enfant qu'il faut chercher la *concentration* de ce célèbre pédagogue.

Ce qui doit, selon Pestalozzi, être soumis à l'éducation dans l'homme, ce n'est pas ce qu'il a de commun avec les animaux, mais ce qui constitue la nature humaine proprement dite, *l'esprit, le cœur et le talent*.

L'esprit est éveillé et se développe sous l'impression que font dans l'âme les choses sensibles; il perçoit des formes, des parties, des qualités, des objets en un mot, et l'esprit qui en recueille les images en soi, a besoin de signes, soit de mots pour les reproduire au dehors. Cultiver les idées de *formes*, de *nombres* (les parties) et les *mots* qui en sont l'expression adéquate, ont été, dans l'origine (1802-1804) les moyens élémentaires signalés par Pestalozzi pour la culture de l'esprit. Six branches d'enseignement sortent de cette conception : la forme qui donne naissance

au *dessin*, à la *géométrie* et à l'*écriture*; le nombre, à l'*arithmétique*; les mots, à la *langue et au chant*. Telle est dans *Comment Gertrude instruit ses enfants*, la concentration de Pestalozzi pour le développement de l'esprit. Pas besoin de faire remarquer qu'elle renferme des lacunes. L'*histoire naturelle* et la *géographie* découlent, elles aussi, des observations journalières de l'enfant sur ce qui l'entoure. Il est de même introduit instinctivement dans l'*histoire*, profane et religieuse, par ce qui se passe sous ses yeux dans la famille et dans la société.

Dans le *Chant du Cygne* (1825-26), où Pestalozzi a résumé ses principes pédagogiques, on ne retrouve pas cette première concentration : ses idées se sont modifiées et complétées.

Pestalozzi ne fait pas découler les sentiments du contenu intellectuel de l'âme, comme le veulent Girard et Herbart. Le cœur de l'enfant, dit-il, s'éveille sous les douces effluves de l'amour maternel. « La sollicitude et l'amour de ses parents éveillent en lui l'amour et la foi. L'enfant aime et croit dans la mesure de la foi et de l'amour répandus autour de lui. Il croit en Dieu et aime Dieu, si Dieu est aimé dans le cercle où il vit. Et cette foi et cet amour l'entraînent dans la sphère de la vie morale; car celui qui aime Dieu, cherche à faire sa volonté. C'est ainsi que l'enfant passe de la confiance envers ses parents à la connaissance et à l'amour de Dieu, et de l'amour de Dieu, dans la vie morale et religieuse. Voilà la marche de la nature dans le développement du cœur. (*Chant du Cygne*) ». Pour Pestalozzi, la volonté est comprise dans le cœur, comme agent de la vie morale qui y est renfermée avec l'amour.

La troisième de nos facultés, le talent, a ses fondements, dit Pestalozzi, d'une part dans l'intelligence et de l'autre dans nos membres et nos organes. « L'homme qui veut faire quelque chose doit avoir l'intelligence de son travail et l'adresse de l'exécuter. La marche naturelle du développement du talent est la suivante : l'homme observe et cherche à comprendre les procédés de l'art; il s'applique ensuite à les reproduire par imitation, puis il passe de l'imitation à la liberté et à l'indépendance. »

D'après ce qui précède, l'attention de Pestalozzi est donc dirigée sur les facultés de l'homme et les moyens de les développer. C'est là sa concentration. Girard et Herbart sont venus après lui, et, sur les bases d'une psychologie nouvelle, ils ont porté leur attention sur le choix, l'arrangement et la valeur éducative des matières d'enseignement, comblant ainsi une lacune dans la pédagogie de Pestalozzi; mais, à mon avis, ils accordent à l'enseignement une vertu éducative trop étendue.

Mais revenons encore à Pestalozzi. Ce pédagogue a donné au développement des facultés deux règles sur lesquelles il a beaucoup insisté.

La première, c'est que nos facultés, esprit, cœur et talent doivent être développées harmoniquement, de manière à établir

en nous un équilibre salubre. La seconde porte sur les limites dans lesquelles l'homme doit être développé.

« Quand un tailleur fait un habit, dit-il, il prend mesure sur la personne qui doit le porter. Il faut procéder de même en éducation, donnant à l'homme la culture que réclament ses besoins : *elle ne doit ni les dépasser, ni demeurer en deçà*. Il y a du danger à pousser au-delà le développement de l'homme : on ne le fait qu'au détriment de sa vocation. *Les forces qu'on dépense en dehors sont perdues pour elle*. Sortir de la sphère à laquelle on est lié par la vie, c'est courir dans le vague ; c'est errer dans le pays des illusions, des châteaux en Espagne, des jugements en l'air, des erreurs, des préjugés, et surtout des tristes déceptions. C'est cultiver l'homme en aveugle, lorsqu'on méconnaît les limites que la nature a posées à son développement... Pour le laboureur, les choses essentielles sont la charrue, la force des muscles et la solidité du corps. Il n'a pas, au même degré que l'artisan, besoin de calcul, d'écriture et de lecture. La géographie et l'histoire le sortent de sa sphère. L'artisan et le bourgeois ont besoin d'une plus grande culture de l'esprit et du talent, à cause de la nature de leurs occupations et relations. Je ne dis rien des savants. Le repos et le bonheur de l'humanité dépendent en partie de l'observation de ces principes. Leur transgression amène la rupture des liens sociaux et introduit la confusion dans la société. » ¹⁾

Voilà encore un point important dans la concentration de l'enseignement, comme l'entendait Pestalozzi. Aujourd'hui, les barrières qu'il essaya de poser à l'enseignement, et qui, il faut le reconnaître, étaient de son temps, sont renversées. L'instruction ne connaît plus guère de digues et prend, dans l'économie sociale, des proportions qui en rompent l'équilibre. Que de déclassés qui battent le pavé sans trouver l'emploi qu'ils attendent ! Les divers champs de l'activité sociale ne peuvent offrir aux licenciés des écoles un nombre suffisant de places : il y a un stock inquiétant de candidats, d'aspirants. En Italie, où j'écris ces lignes, quinze à dix-sept mille diplômés des établissements supérieurs attendent un emploi. Le gouvernement, effrayé du nombre de ces inoccupés, a donné des ordres pour que l'on rende plus difficile l'accès aux études moyennes et supérieures. Il y a ici un problème social d'une inquiétante gravité, et que tôt ou tard on devra résoudre, de façon à établir un plus juste équilibre des forces dans l'activité sociale.

Enfin, comme clef de voûte de sa pédagogie, Pestalozzi, dans son dernier écrit, indique la *grâce divine*. « Hors de cette grâce, dit-il, que l'homme doit chercher en Dieu par la prière, tout en lui, son cœur, son esprit, son talent, est insensiblement ramené

¹⁾ *Histoire universelle de la pédagogie* par J. Paroz, page 333 et suivantes, renfermant un résumé du *Chant du Cygne*.

sous l'empire de sa nature animale, et de son égoïsme. Oui, ce qui donne de la vie au cœur et le purifie, ce qui ennoblit l'intelligence et sanctifie le talent, c'est la grâce de Dieu. Elle doit devenir l'âme de notre âme, la vie de notre vie, sans quoi toute notre éducation s'écroule sous le poids de sa faiblesse. »

J. PAROZ.

Réorganisation des écoles normales jurassiennes

La réorganisation des écoles normales est à l'ordre du jour dans le canton de Berne et je me permets de présenter à mes collègues de la Suisse romande, particulièrement aux instituteurs jurassiens, un bref historique de la question, suivi de quelques considérations sur l'organisation actuelle de nos écoles normales jurassiennes et les réformes désirables.

I

L'*Educateur* du 1^{er} janvier 1897 annonçait à ses lecteurs, sans doute en guise d'étrennes, que la commission de l'école normale des garçons de Porrentruy proposait la *suppression complète de l'externat* dans cet établissement de l'Etat. On peut juger de la surprise produite par cette nouvelle sur les pédagogues du Jura. Le Conseil exécutif ne put que ratifier cette mesure aussi radicale qu'anti-libérale et autorisa la dérogation à l'art. 45 du Règlement de l'école normale française des régents du canton de Berne, aux termes duquel les élèves de la classe supérieure ont logis et pension hors de l'établissement. De sorte que, dès le printemps 1897, l'internat était de nouveau, comme avant 1878, le régime des quatre années d'études à Porrentruy.

Naturellement, cette importante décision n'avait pas été prise sans motifs sérieux. Voici les deux principaux invoqués : 1^o Les résultats des examens définitifs étaient de beaucoup inférieurs à ceux des examens préliminaires, subis une année avant la sortie de l'école. 2^o Il était difficile de trouver de bons maîtres de pension.

Les examens de diplôme étaient insuffisants, a-t-on dit, à cause de la conduite déplorable des externes dont plusieurs ne travaillaient plus et ne songeaient qu'à s'amuser. A cela, je répondrai par l'art. 60 du Règlement cité plus haut : « Le directeur veille à ce que les élèves soient soumis à une bonne discipline, dont le maintien dépend avant tout du tact pédagogique des maîtres. On doit, autant que possible, avoir recours aux moyens de persuasion et éviter les mesures de contrainte extérieures. »

Loin de moi l'idée de rendre responsables de l'inconduite des élèves le directeur et les maîtres. Mais nous sommes tous les mêmes, et les instituteurs ne valent pas mieux que le commun des mortels. Quand nous avons à constater un insuccès dans notre enseignement, nous nous en prenons invariablement à des causes extérieures : paresse ou inattention des élèves, insuffisance des moyens d'enseignement, état défectueux des locaux, incurie des parents, que sais-je encore ? Il ne nous vient pas même à l'idée de nous demander si la cause du déficit ne doit pas être cherchée en nous-même, si les moyens disciplinaires appliqués sont bien en rapport avec l'âge de nos élèves, etc. Je crois que, dans le cas particulier, il faut s'en prendre à l'organisation défectueuse de l'établissement.

Ne croyez-vous pas qu'il eût mieux valu, par exemple, accorder aux élèves de 2^{me} classe la demi-liberté dont jouissent encore aujourd'hui ceux de dernière année et faire pour eux ce qu'on a fait depuis pour ces derniers : chambres par-

ticulières pour deux ou trois jeunes gens dans l'établissement ? Ils auraient ainsi fait l'apprentissage de la liberté et n'eussent plus été exposés aussi brusquement aux dangers réels qui attendent les élèves de 1^{re} classe. Et si quelques jeunes étudiants ont abusé de leur liberté, est-ce une raison pour les soustraire à l'externat et avec eux tous leurs condisciples, quand il y a tant d'autres moyens, prévus d'ailleurs par le règlement, de mettre les récalcitrants à la raison ?

Pour ce qui est de la pénurie des maîtres de pension, je me demande s'il est vraiment si difficile de trouver à Porrentruy des pensions convenables en nombre suffisant pour 12 à 15 jeunes gens, quand il y a place pour 30 à 35 dans un village comme Münchenbuchsee. Si c'est le cas, l'argument n'est pas en faveur du maintien de l'école normale dans cette ville.

Tandis que la liberté des élèves-régents du Jura était ainsi restreinte, dans l'ancien canton, une commission officielle nommée pour étudier la réorganisation des écoles normales bernoises allemandes, présidée par M. le directeur de l'instruction publique et composée de toutes les notabilités pédagogiques bernoises de langue allemande, proposait entre autres ce qui suit : Extension de l'externat pour les élèves de Hofwyl aux *deux dernières années d'études* et transfert de la dernière année à Berne.

Ce qu'on juge excellent pour les jeunes gens de l'ancien canton ne vaut donc rien pour les jeunes Jurassiens ! Vérité là-bas, erreur ici. Oh ! je sais qu'on ne manquera pas de motifs pour justifier cette flagrante contradiction. La « filiale » de Porrentruy n'est sans doute pas dans les mêmes conditions que la maison-mère de Hofwyl ; les aspirants-instituteurs n'ont pas non plus les mêmes dispositions en deçà et au-delà de l'Aar. Raisons spécieuses, qui ne résistent pas à un examen sérieux. La pédagogie est une. Il semblait donc que la réorganisation des écoles normales du Jura devait se restreindre à la mesure dont il est question d'autre part. De sorte que la motion Tanner, adoptée par le Grand Conseil le 29 janvier 1897 et tendant à réorganiser toutes les écoles normales bernoises, ne devait vraisemblablement atteindre que la partie allemande du canton.

La commission officielle avait compté sans son hôte, c'est-à-dire sans les instituteurs du Jura. Leur sentiment à peu près unanime trouva son expression à l'assemblée ordinaire de la société pédagogique jurassienne à Delémont, le 31 juillet 1897, laquelle vota, sans aucune opposition, la proposition suivante : « La société pédagogique du Jura bernois, vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion Tanner, exprime le vœu que le Conseil exécutif veuille bien aussi étudier la question de la réorganisation des écoles normales bernoises au point de vue du Jura. » Rien de plus légitime, vous l'avouerez. Cette même assemblée nomma séance tenante une commission composée de deux membres par district, qu'elle chargea de rédiger un rapport devant servir de base à la discussion dans une séance ultérieure.

L'assemblée extraordinaire, convoquée spécialement pour la discussion de ce rapport, eut lieu le 11 décembre 1897 à Delémont, elle entendit d'abord le travail de M. Landolt, publié dans l'*Educateur* de janvier et février derniers. La motion de renvoi qui en formait la conclusion fut rejetée, puis l'assemblée adopta les conclusions déjà publiées dans ce journal, en date du 15 décembre 1897, et réclamant la suppression de l'internat, le transfert de l'école normale des garçons de Porrentruy dans une autre localité du Jura, la transformation de l'école normale des institutrices de Delémont et l'introduction de deux nouvelles branches dans le programme de ces établissements (économie nationale et économie domestique). Chose étonnante, des diverses thèses combattues par les partisans du *statu quo*, c'est celle relative au transfert, laquelle paraissait

devoir être la pierre d'achoppement du travail de la commission, qui a réuni le plus grand nombre de voix.

Ces conclusions impliquent une réorganisation complète de l'école normale de Porrentruy et la majorité des membres du corps enseignant jurassien est d'avis qu'une transformation radicale de cet établissement peut seule amener une préparation suffisante et bien comprise des instituteurs. C'est ce que je vais tâcher de démontrer.

Th. MÖCKLI, inst.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Examens de recrues. Un cours préparatoire aux examens de recrues est institué par le Département militaire. Il est destiné aux jeunes gens, nés en 1879, dont l'examen qu'ils ont été appelés à subir ce printemps n'a pas donné des résultats très satisfaisants.

Ce cours aura lieu du 1^{er} juillet au 13 août inclusivement. Il sera donné de 10 heures à midi, le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine. Il ne sera point accordé de congés pour ce cours. Chaque absence d'une heure sera réprimée par deux heures d'arrêts, soit au maximum douze heures pour la semaine entière. Ces arrêts seront infligés par le chef de section; ils ne pourront avoir lieu pendant la nuit et devront être subis au plus tard dans la semaine suivant celle où les absences se sont produites. Si l'absence dure plus d'une semaine, le cas sera déféré au commandant d'arrondissement qui infligera autant de jours d'arrêts qu'il y a eu de semaines manquées. Ces arrêts-là seront subis au chef-lieu du district.

Les cas d'indiscipline seront déférés immédiatement par le maître au chef de section, qui aura une compétence de douze heures pour le même élève. S'il y a lieu d'appliquer une peine plus forte, le chef de section en référera sans délai au commandant d'arrondissement, lequel soumettra les cas graves au département militaire. Le cours sera placé sous la surveillance des commissions scolaires et des délégués du département de l'instruction publique ou du département militaire. Les jeunes gens qui ne travailleront pas avec assiduité ou ne posséderont pas le matériel nécessaire seront signalés au département de l'instruction publique. Les instituteurs chargés du cours seront rétribués par la caisse de l'Etat. Ils auront à présenter un rapport au département de l'instruction publique.

— Il paraît que ces cours ou plutôt les heures où ils sont fixés (le matin de dix heures à midi) soulèvent partout de nombreuses protestations parmi les intéressés et leurs aboutissants, à la ville comme à la campagne. C'est ainsi qu'à Lausanne, une assemblée d'une centaine de jeunes gens a discuté la situation qui leur est faite par l'heure de ces cours, et qui se traduira pour nombre d'entre eux ou par un renvoi ou par une diminution de salaire. Aussi ont-ils décidé de demander, par voie de pétition, à l'autorité compétente, de fixer ces cours le soir et non aux heures les plus chargées de la journée. La pétition a été aussitôt revêtue de nombreuses signatures.

— **Course d'études de l'école normale des instituteurs.** Les 6, 7, 8 et 9 juillet l'école normale de Lausanne a fait, sous la direction de M. F. Guex, une course d'études à Annecy, Chambéry (Charmettes), à la Grande Chartreuse, à Grenoble (école nationale professionnelle de Voiron). Nous espérons qu'un de nos jeunes amis voudra bien rendre compte de ses impressions et souvenirs dans l'*Educateur*.

— **Retraite de M. Félix Roux.** A l'occasion de sa retraite comme directeur de l'école industrielle, les maîtres de cet établissement ont offert à M. Félix Roux

une adresse et une montre d'or. L'école industrielle de Lausanne avec ses quatre sections compte une quarantaine de maîtres et plus de 400 élèves. Dans la soirée du 1^{er} juillet où a eu lieu la remise de la montre-souvenir, d'excellentes paroles ont été échangées et ont contribué à resserrer le faisceau des maîtres en leur laissant à tous un agréable souvenir.

— **Ecoles de Lausanne.** Dans la discussion du rapport de gestion de la municipalité, M. Ch. Viret-Genton, rapporteur de la sous-commission des écoles, a présenté une série de vœux et observations visant principalement des réparations et améliorations matérielles, entre autres l'installation dans toutes les écoles de salles de bains et de douches, comme il en existe à St-Roch; le chauffage central; la création d'une salle de gymnastique et d'une école enfantine au hameau de Vers-chez-les-Blanc.

La commission émet en outre le vœu que les élèves deviennent propriétaires du matériel scolaire qui leur est livré et que les régents soient changés moins fréquemment de postes. Ils devraient rester au moins trois ans au même endroit.

La commission regrette aussi que des classes aient plus de 50 élèves et désire que ce chiffre soit ramené à 45 ou même à 40. Elle invite la direction à prendre les mesures nécessaires pour que les maîtresses spéciales d'ouvrages assistent à toutes les leçons de travaux à l'aiguille.

La commission demande enfin l'établissement de salles spéciales de dessin. Elle rend hommage aux efforts de M. Maillefer pour la création d'une classe spéciale pour élèves arriérés et demande l'augmentation du traitement de la maîtresse de cette classe.

— **Nyon.** Dans la soirée du 29 juin, la Municipalité, la Commission des écoles et le corps enseignant primaire étaient réunis dans l'une des salles de l'hôtel de l'Ange pour prendre congé de la doyenne des institutrices, M^{me} Louise Roquerbre-Michot, qui se retire après 33 années d'enseignement passées dans notre ville. M. Lagier, directeur des écoles, retenu à Berne par la session des Chambres, s'était fait excuser. M. Etier, député, président de la commission scolaire, a remercié M^{me} R. pour la manière consciencieuse avec laquelle elle a rempli ses fonctions et lui a remis, au nom des autorités communales, une superbe pendule, comme témoignage de la reconnaissance de la population. Au nom du corps enseignant, l'un des instituteurs a exprimé à nos édiles sa gratitude pour leur sollicitude. M. le syndic Bonnard a parlé à son tour au nom de la Municipalité.

JURA BERNOIS. — Sonvillier. A l'occasion de la cérémonie des promotions à Sonvillier le 26 juin, M. le maire Jacot a remis à M. E. Mercerat, instituteur, un don de 50 fr. de la Direction de l'instruction publique et un écrin d'argenterie de la part du Conseil municipal comme témoignage de reconnaissance pour les excellents services rendus à l'école pendant 43 ans dont 25 années consécutives dans l'enseignement primaire à Sonvillier. On sait que M. Emile Mercerat fait depuis longtemps partie du Comité central de la Société pédagogique romande.

Honneur aux autorités qui savent apprécier le mérite et les années de pénible labeur! Nos félicitations et nos bons vœux de prospérité au jubilaire qui a été l'objet d'une aussi flatteuse distinction.

— † **Samuel Neuenschwander**, professeur de chant aux écoles normale et cantonale de Porrentruy, est décédé le 2 juillet dans sa quarante-neuvième année. Nous espérons qu'un de ses collègues de l'école normale voudra bien retracer pour nos lecteurs un aperçu de l'activité de cet instituteur distingué.

ZURICH. — Musée national. Dans son discours à l'inauguration du musée national, M. Ruffy, président de la Confédération suisse, a dit que le dévelop-

pement général de notre instruction publique attend encore son heure qui ne saurait tarder. « Il était même permis de se demander si elle ne devait pas sonner avant celle de la création du musée national. » M. Grob, conseiller municipal de Zurich, a recommandé aux autorités fédérales la question de l'école primaire. M. Jaeger, conseiller national, a également recommandé aux autorités fédérales la question des subventions à l'école populaire.

M. Lachenal, conseiller fédéral, interviewé, doit avoir dit que le Conseil fédéral soumettra à une commission les deux projets en présence, celui du regretté Schenk et celui des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

BERNE. — **Assemblée des instituteurs seelandais.** M. Grünig, rédacteur du *Berner Schulblatt*, écrit au *Bund* qu'il est inexact que dans son rapport sur les subventions fédérales à accorder à l'école primaire, il ait reconnu que le mouvement n'était pas favorable à l'initiative. Celle-ci aurait été mise en œuvre il y a longtemps si on avait suivi ses conseils.

— **Enfants anormaux et arriérés.** Le 2 juillet s'est réunie à Berne une commission nommée par le comité central du *Bernischer Lehrerverein* pour s'occuper des moyens les plus propres à favoriser l'éducation spéciale réclamée par les enfants anormaux et arriérés. Cette commission, présidée par M. Beetschen de Thoune, se composait de M^{lles} Teuscher de Thoune, Hofer de Berne, MM. Leuenberger de Berne, Kammer de Spiez, Mosimann de Signau, Friedli de Mötschwyl, Mœckli de Neuveville et Gobat de Delémont. Tout le monde est d'accord pour demander la création de classes et d'établissements spéciaux, mais les ressources manquent. Pour trouver de l'argent, il faut provoquer un mouvement de l'opinion publique. Parmi les moyens de propagande à employer on a cité la publication d'une brochure populaire destinée à éclairer les parents; des conférences dans les districts; la convocation à Berne, d'une grande assemblée de médecins, de pasteurs, d'instituteurs, de philanthropes; la discussion de cette question spéciale dans les journaux populaires; la continuation et la mise au courant de la statistique des enfants anormaux et arriérés. Le comité central devra se mettre en relation avec la commission centrale de l'assistance publique et avec le comité de la société d'utilité publique du canton de Berne. La même question ayant été soulevée au Grand Conseil à propos de l'application de l'art. 53 de la loi scolaire, on pense que le Conseil exécutif présentera un décret sur la matière. La dîme de l'alcool pourrait être employée en partie à cette œuvre de relèvement. L'éducation des anormaux devrait se faire dans des sections spéciales à annexer aux orphelinats actuels et autant que possible dans les districts mêmes habités par les parents. Une circulaire du comité central tiendra les membres de la société au courant de cette question si importante et des meilleurs moyens de la résoudre.

— **Revision de la loi sur les écoles de couture.** Voici quelques vœux émis par les institutrices bernoises présentes à la réunion générale de Berne, le 3 juillet, sur la revision de la loi sur les écoles de couture: L'enseignement des travaux du sexe doit commencer avec la première année scolaire. Certaines notions comme les soins à donner aux malades, aux enfants, l'hygiène, doivent être réservées à l'école complémentaire des jeunes filles. La gratuité ne doit s'appliquer qu'aux fournitures destinées aux exercices d'essai et d'enseignement. Les cours de répétition destinés aux maitresses d'ouvrages devraient être organisés tels que le prévoit la loi actuelle. Trois dames au moins devraient obligatoirement faire partie de toute commission scolaire. Les maitresses d'ouvrages ne devraient pas être tenues à plus de 28 heures de leçons par semaine; les subsides de l'État devraient augmenter avec les années de service. Une pension devrait être accordée au bout d'un certain nombre d'années de service. Une classe d'ouvrages ne devrait pas compter plus de 30 élèves.

PARTIE PRATIQUE

I. ENSEIGNEMENT DE LA MORALE

Personne n'ignore le profit que l'on peut tirer d'une simple étude de la plupart des fables qu'apprennent les enfants de nos écoles. Cette étude donne lieu, cela va sans dire, à nombre de remarques littéraires et grammaticales utiles et intéressantes, même avec des enfants encore jeunes ; mais ce que nous voudrions surtout relever, c'est la valeur des considérations morales qui en découlent et qu'on a tort de trop négliger.

L'enseignement de la morale n'occupant pas une heure spéciale à l'école primaire, il convient de profiter de toutes les occasions qui se présentent pour le donner d'une manière aussi fructueuse que possible. Que d'enfants déshérités et plus ou moins abandonnés qui n'auront jamais que les directions et les bons conseils de leurs instituteurs !

Qu'il nous soit permis, sans entrer ici dans de plus amples considérations, qui seraient inutiles auprès de nos collègues, de présenter quelques exemples des analyses que nous recommandons.

I.

Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre

Chacun se trompe ici-bas,
On voit courir après l'ombre
Tant de fous, qu'on n'en sait pas,
La plupart du temps, le nombre.
Au chien dont parle Esope, il faut les renvoyer :

« Ce chien, voyant sa proie en l'eau représentée,
La quitta pour l'ombre et pensa se noyer.
La rivière devint tout à coup agitée !
A toute peine il regagna les bords,
Et n'eut ni l'ombre ni le corps. »

LA FONTAINE.

Voilà une de ces fables dont il n'est pas besoin de dire le nom de l'auteur. Dès le premier vers, on reconnaît la manière de s'exprimer de *l'inimitable fabuliste* français, le poète et l'ami des enfants.

Que de choses parfois dans peu de mots ! Que d'idées, par exemple, fait naître ce dernier vers : « *Et n'eut ni l'ombre ni le corps !* » Quelle simplicité et en même temps quelle force dans cette autre expression : « *Et pensa se noyer !* » C'est si naturel que personne autre que La Fontaine n'eût dit ainsi :

Chacun se trompe ici-bas.

Eh oui ! chacun ; rien de plus vrai. Sur ce point, tous les gens sincères seront d'accord. Personne au monde n'est infaillible, non, personne. Sachons donc mieux respecter l'opinion d'autrui.

Un chien joue ici le rôle d'un de ces nombreux personnages avides, insatiables, qui veulent posséder plus de bien qu'ils n'en peuvent avoir. La punition qu'ils reçoivent est bien méritée, et trop nombreux malheureusement sont ceux qui en font l'expérience : *ils perdent même ce qui était en leur possession.*

La soif de la richesse est le lot de la plupart des humains. Sous ce rapport il y a, par le monde, tant de fous qu'on n'en sait pas le nombre. Presque tous sont les dupes de leur folie et, pour les corriger, le fabuliste les renvoie, dans

son admirable sagesse, au chien dont parle Esope, lequel quitta bêtement la proie qu'il tenait pour saisir l'image que l'eau représentait.

Combien de gens on voit ici-bas chercher péniblement, comme ce chien, à regagner les bords et qui en sont réduits, n'ayant plus rien, à envier la proie que leurs semblables n'ont pas encore lâchée pour l'ombre !

Bridel a écrit sur le même sujet les vers suivants, qui mériteraient d'être mieux connus :

Je vois l'homme espérer, craindre,
Sans guide errer jour et nuit,
Se flatter en vain d'atteindre
Le fantôme qu'il poursuit.
Tout l'égare dans sa course,
Mais rien ne tarit la source
De ses désirs empressés;
Et jusqu'à la tombe il traîne
La longue et pesante chaîne
De ses projets insensés !

Sachons donc modérer nos désirs et nous contenter de ce que la Providence nous a donné. « La piété avec le contentement d'esprit est un grand gain. » C'est là une des conditions du bonheur dans ce monde. ALF. GRANDJEAN.

II. LANGUE FRANÇAISE

Dictée

Un voyage en Alsace

I.

Quelquefois nous restions des journées entières sans entrer dans un village. Nous cherchions les taillis, les chemins couverts, ces petits bois grêles qui bordent le Rhin et où sa belle eau verte vient se perdre dans des coins de marécage tout bourdonnant d'insectes. De loin en loin, à travers le mince réseau des branches, le grand fleuve nous apparaissait chargé de radeaux, de barques toutes pleines d'herbages coupés dans les îles et qui semblaient elles-mêmes de petites îles éparpillées, emportées par le courant. Puis c'était le canal du Rhône au Rhin, avec sa longue bordure de peupliers joignant leurs pointes vertes dans cette eau familière et comme emprisonnée d'étroites rives. Ça et là sur la berge, une cabane d'éclusier, des enfants courant pieds nus sur les barres de l'écluse, et, dans les jaillissements d'écumes, de grands trains de bois qui s'avançaient lentement en tenant toute la largeur du canal.

II.

Après, quand nous avons assez de zigzags et de flâneries, nous reprenions la grande route droite et blanche, plantée de noyers aux ombres fraîches et qui monte vers Bâle, la chaîne des Vosges à sa droite, le Schwarzwald de l'autre côté.

Oh ! par les lourds soleils de juillet, les bonnes haltes que j'ai faites au bord de ce chemin de Bâle, couché tout de mon long dans l'herbe sèche des fossés, avec les perdrix qui s'appelaient d'un champ à l'autre et la grande route qui faisait un train mélancolique au-dessus de nos têtes. C'était un juron de roulier, un grelot, un bruit d'essieu, le pic d'un casseur de pierres, le galop pressé d'un gendarme effarant un troupeau d'oies en marché, des colporteurs harassés

sous leur balle, et le facteur en blouse bleue passémentée de rouge, quittant tout à coup le grand chemin pour s'enfiler dans une traverse bordée de haies sauvages.

ALP. DAUDET.

Composition

Une habitation salubre

Plan. — 1^o Construction d'une maison ; choix d'un terrain sec : sablonneux, crayeux ou rocheux. Assainissement des sols humides par le drainage. Pourquoi ?

2^o Rez-de-chaussée établi sur caves ; dans d'autres cas, placé à une certaine distance du sol ou sur une couche de matériaux imperméables.

3^o Exposition de la maison suivant le climat. Et dans notre pays ?

4^o Voisinnages malsains ou dangereux à éviter.

5^o Plafonds élevés ; fenêtres grandes, nombreuses. Aération.

6^o Propreté et désinfection des lieux d'aisance.

EPP.

Une mésange à l'école

Deux petits garçons de notre classe allèrent un jour se promener au pâturage du Cerneux. Dans un trou de muraille, ils trouvèrent cinq oisillons à peine emplumés. Ils s'en emparèrent à la sourdine et revinrent à la maison. Les pauvres oiselets ne tardèrent pas à périr entre les mains de leurs bourreaux de six ans.

C'était un jeudi, et le jour même, le maître d'école apprenait déjà l'affaire. Chargé par devoir de protéger les oiseaux utiles, notre maître ruminait en lui-même comment il punirait le forfait de ses deux écoliers, encore trop jeunes pour comprendre toute la gravité de leur mauvaise action. Le hasard lui en fournit une bonne occasion.

Pour changer l'air vicié de l'école, on laisse toujours deux guichets ouverts pendant la nuit. Or, le vendredi matin, en entrant dans la classe, il y avait un oiseau qui voletait embarrassé devant ce petit monde d'enfants.

Le régent, sans rien dire de ce qu'il savait du délit rapporté plus haut, prit un air grave, mystérieux et parla ainsi : « Mes enfants, un crime a été commis sur le territoire de notre commune. On a enlevé à une mère ses petits et on les a fait mourir misérablement. Cette mère, la voici ! Et elle vient me réclamer sa nichée. Les coupables sont ce petit garçon rose, aux cheveux noirs, et ce blanc sournois là-bas.

— « Cui, cui, cui, faisait l'oiseau ; rendez-moi mes oisillons ! »

Longtemps les deux marmots se souvinrent de cette scène et je crois que la leçon leur fut bonne.

HENRI MONNIN, inst.

Etude littéraire

Phèdre. — Acte V, Scène 7.

.....
.....
Phèdre Non, Thésée, il faut rompre un injuste silence :
Il faut à votre fils rendre son innocence.
Il n'était point coupable.....

Thésée « Ah ! père infortuné !
Et c'est sur votre foi que je l'ai condamné !
Cruelle ! pensez-vous être assez excusée ? »

Phèdre « Les moments me sont chers, écoutez-moi, Thésée.
C'est moi qui sur ce fils chaste et respectueux,
Osai jeter un œil profane, incestueux.
Le ciel mit dans mon sein une flamme funeste;
La détestable CEnone a conduit tout le reste.
Elle a craint qu'Hippolyte, instruit de ma fureur,
Ne découvrit un feu qui lui faisait horreur.
La perfide, abusant de ma faiblesse extrême,
S'est hâtée à vos yeux de l'accuser lui-même.
Elle s'en est punie, et fuyant mon courroux,
A cherché dans les flots un supplice trop doux.
Le fer aurait déjà tranché ma destinée;
Mais je laissais gémir la vertu soupçonnée.
J'ai voulu, devant vous exposant mes remords,
Par un chemin plus lent descendre chez les morts.
J'ai pris, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines
Un poison que Médée apporta dans Athènes.
Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu,
Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu;
Déjà je ne vois plus qu'à travers un nuage
Et le ciel et l'époux que ma présence outrage:
Et la mort, à mes yeux dérochant la clarté,
Rend au jour qu'ils souillaient toute sa pureté. »

Panopa « Elle expire, Seigneur ! »

Thésée « D'une action si noire,
Que ne peut avec elle expirer la mémoire ! »

.....
Ce n'est pas sans crainte que nous approchons la tragédie. Nous aurions voulu prendre la mort d'Hippolyte plutôt que celle de sa « mortelle ennemie ». Nous ne l'avons pas prise parce qu'elle est un peu trop longue.

Rongée de remords, Phèdre vient confesser ses crimes à Thésée, son époux, juste au moment où Théràmène achève de raconter à ce grand roi la mort tragique du chaste Hippolyte, son fils.

Thésée, accablé de douleur, félicite son épouse d'être délivrée de son soi-disant séducteur. Mais il le fait en lui peignant tout ce que son cœur brisé éprouve de doutes, de regrets, de déchirements et d'angoisses. Phèdre l'interrompt; elle est oppressée et ne peut plus se contenir. Elle dénie toutes les accusations par un seul mot :

« Non, Thésée », le *non* est prononcé avec tant de force, qu'il nous rappelle le grand : « Qu'il mourût » du vieil Horace, lequel éclipse presque entièrement :

Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.

Phèdre exprime ensuite un déchirement par ces mots : « *Il faut rompre* un injuste silence. » De quel poids est ce verbe impersonnel et quelle impulsion il communique au verbe rompre; *injuste* a ici la force de *coupable*. Comme Phèdre se condamne !

Il faut à votre fils rendre son innocence.

Elle répète ce *il faut*. Elle ne maîtrise plus ses remords. *Il faut à votre fils*. Quelle importance elle donne à ces mots *à votre fils* en les plaçant à la fin de ce premier hémistiche. *Rendre son innocence* venant après *à votre fils* ne semble-t-il pas dire : « Il faut que moi, son infâme accusatrice, je rende à votre fils ce que je lui ai ravi ? » Je dois confesser *qu'il n'était point coupable* ? Sa

langue se paralyse. Et Thésée exhale ce cri déchirant : « Ah ! père infortuné ! » Puis cette sentence de reproche :

« Et c'est sur votre foi que je l'ai condamné. » Ensuite cette épithète écrasante : « Cruelle ! suivie de cette interrogation foudroyante : « Pensez-vous être assez excusée ? »

Phèdre se sentant mourir l'interrompt pour *expier à ses yeux ses remords* ; elle s'efforce, dans tout ce monologue, qui est dit d'une voix haletante, de lui dévoiler la trame de ses crimes, les fils dont Œnone l'a ourdie, de lui révéler le supplice que chacune s'est infligé, et l'horreur qu'elle a d'elle-même. « Les moments me sont chers », c'est-à-dire : « J'ai peu de moments à vivre, *écoutez-moi, Thésée*. Pardonnez-moi de vous interrompre. » C'est une prière qu'elle fait au roi, son époux, de lui permettre de s'accuser elle-même. Donc, nous prenons le ton d'une criminelle s'accusant à son juge, contre qui elle a commis ce qui la fait se détester elle-même. Un peu soulagée, c'est avec moins d'effort qu'elle dit : « C'est moi ». Elle a déjà confessé qu'Hippolyte n'est point coupable. Maintenant elle a hâte de lancer ce cri, parce qu'elle craint d'être empêchée de décharger sa conscience. Puis avec les remords les plus poignants :

*Qui sur ce fils chaste et respectueux,
Osai jeter un œil profane, incestueux.*

Remarquez avec quelle délicatesse de goût elle scande ces trois derniers hémistiches ; comme elle élève Hippolyte et comme elle s'avilit. Le contraste entre *ce fils chaste et respectueux* et elle *profane, incestueuse*, est un abîme. Mais sa dignité s'offense déjà de s'être tant dénigrée. Elle semble vouloir pallier son crime : elle accusera le ciel et dénoncera Œnone.

Le ciel mit dans mon sein une flamme funeste ?
Est-ce qu'elle en peut mais ?
Œnone a conduit tout le reste.

Elle est complice et mérite un supplice tout aussi grand que moi.

C'est avec l'humilité d'une esclave qu'elle se fait délatrice du ciel. Mais dès qu'il s'agit de sa nourrice, Phèdre reprend toute sa supériorité et c'est du haut de sa grandeur qu'elle la noircit de l'épithète de *détestable*. Puis, elle met Hippolyte en suspicion pour atténuer les fautes de sa nourrice :

Elle a craint qu'Hippolyte, instruit de ma fureur,
Ne découvrit un feu qui lui faisait horreur.

Quel palliatif dans l'accusation que *ce craint qu'Hippolyte !* quelle étincelle dans *instruit !* quelle lumineuse révélation dans *ma fureur !* quel mystérieux secret dans *ne découvrit !* quel jet de lumière dans *un feu !* quel courant électrisant dans *qui lui faisait horreur !* Elle divague ; elle n'a pas assez noirci Œnone ; voyez qu'elle y revient et la qualifie de *perfide*. Elle justifie son accusation par ces mots : *abusant de ma faiblesse extrême*.

Si elle a noirci sa suivante, c'est pour se blanchir aux yeux de son époux ; elle est *d'une faiblesse extrême*. En peut-elle mais ? Elle passe vite sur *s'est hâtée*. Comme cette expression est bien choisie ! Comme elle se précipite à travers de *à vos yeux sur de l'accuser lui-même*. Remarquons ces trois saccades : *s'est hâtée, à vos yeux, de l'accuser lui-même*. L'impulsion que nous a donnée *elle s'est hâtée*, s'arrête pour reprendre haleine après *elle s'en est punie* pour courir de plus belle sur *fuyant mon courroux*, « A cherché dans les flots un supplice trop doux. » Phèdre ne serait pas fâchée qu'Œnone se fût punie elle-même, si elle n'eût pas choisi *un supplice trop doux*. Maintenant elle veut faire voir qu'elle est plus forte que sa complice, assez forte pour endurer toute la honte de la confession et toutes les tortures de la mort lente et justement méritée qu'elle s'est infligée. D'un ton hautain elle dit :

Le fer aurait déjà tranché ma destinée.

« J'aurais pu faire comme Enone, mais je n'eusse pas été juste, *je laissais gémir la vertu soupçonnée.* »

La vertu, c'est-à-dire Hippolyte. Quelle personnification ! Quel respect elle porte à celui qui n'en a plus que faire ! Elle semble s'arrêter après *laissais gémir* pour chercher de quel qualificatif elle doit qualifier son innocente victime.

Pénitente de nouveau, elle se montre décidément sévère envers elle-même. Comme elle grandit en disant :

J'ai voulu, devant vous expiant mes remords,
Par un chemin plus lent descendre chez les morts.

Comme elle met bien chaque mot à sa place ! Quelle cadence il y a dans l'ordre de ces expressions ! Mourir est trop doux pour elle, elle veut *descendre chez les morts*.

Voyez, semble-t-elle dire, si je ne me rends pas parfaite justice à moi-même :

J'ai pris, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines
Un poison que Médée apporta dans Athènes.

Un poison importé par une magicienne.

Maintenant qu'elle a fait sa confession, elle est épuisée. La voix lui manque, et ce n'est que haletante qu'elle dit :

Déjà je ne vois plus qu'à travers un nuage
Et le ciel et l'époux que ma présence outrage.

La respiration devient toujours plus courte et la voix plus pénible et plus entrecoupée ; à peine peut-elle exhaler :

Et la mort, à mes yeux dérobant la clarté,
Rend au jour qu'ils souillaient toute sa pureté !

Panope Elle expire, Seigneur !
Quelle horreur de la voir trépasser, ses souillures sur les lèvres.

Thésée D'une action aussi noire,
Que ne peut avec elle expirer la mémoire !

Thésée est trop ulcéré pour exprimer des sentiments plus doux.

Nous nous arrêtons là.

A. SAUVAIN, à Accrington.

IV. DIVERS

Dans une inspection

L'inspecteur interroge sur l'histoire de Joseph. — Savez-vous, mes petits amis, quels personnages importants se trouvaient en prison en même temps que Joseph ? — Le grand échanson du roi. — C'est juste ; mais n'y avait-il pas encore un autre personnage important ? Qui sait ? — Moi, monsieur, s'écrie l'un des petits, qui ne connaît pas de personnage plus important que celui qui l'interroge, et une main se lève. — Eh bien ? — L'inspecteur des écoles. x.

Pensée

Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps, qu'on dresse ; c'est un homme.
MONTAIGNE.

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI
(Lugano) TESSIN (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56^{me} année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre. 52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.

Fondée en 1843



Fondée en 1843



PLUMES A ÉCRIRE



à bon marché, mais de sortes des plus utilisables, fines et extra-fines, en qualités reconnues excellentes, de la maison

Carl KUHN & Co.,

37, Marienstrasse, 37

STUTTGART

Sur demande, prix-courants et échantillons gratuits et franco à la disposition de MM. les instituteurs.

87

En dépôt dans toutes les papeteries importantes (Stg. à 2590)

Encres indélébiles en 24 couleurs

Encre de Chine liquide

essayées et recommandées par MM. les professeurs, architectes, etc.

Encre pour écoles et administrations
fabriquées par 79

Schmuziger & Co., Aarau

Se vendent dans toutes les papeteries

3 premiers prix

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÈME ANTI-DARTRE

de Jean Koller, méd. dentiste, Lindenhof, Hérisau

Contre dartres sèches, fr. 3.—le flac.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres sèches ou humides. 32

ANÉMIE

PILULES D^r BLAUD

CHLOROSE

CONTRE

LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les VÉRITABLES PILULES BLAUD se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

A. SCIORELLI, 2, Place des Vosges, Paris.

BLAUD

UNION ARTISTIQUE

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, 20

GENÈVE

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois

Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit la provenance
*Exposit. nat. suisse Genève 1896 3 diplômes
Méd. d'arg. pour les instruments de musique
Médaille de bronze, la plus haute récompense
décernée aux éditions musicales*

MAISON D'ÉDITION

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue, collections constamment renouvelées et complétées de toutes les nouveautés. Envoi à l'examen.

Catalogues gratis et franco.

L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur Charles Romieux.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'Union artistique.

Abonnement annuel: Fr. 3. 50, rem-

boursable en musique au choix du client.

L'Avenir Musical, créé à l'usage des sociétés, est le premier organe de ce genre paru dans la Suisse romande. 45

Rédaction et administration:

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, GENEVE

INSTITUTEUR de langue française

est demandé par un institut de jeunes gens. Sans de bonnes références, inutile de se présenter. *Bonne place.* Offres sans photographie ne seront pas prises en considération. Connaissance de la langue allemande n'est pas de rigueur.

Prière de s'adresser sous initiales **M. G. 685** à **Rodolphe Mosse, St-Gall.** (Ma 3770 Z) 105

Où irons-nous dimanche? 102
Nous irons à Morat.

Ville à arcades et remparts, musée historique, obélisque, vue des Alpes et du Jura, bains du lac, promenades en bateau et chaloupe à naphte. (H1811 F)

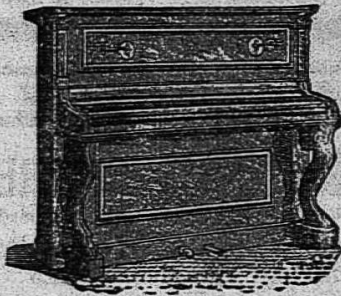
Accords. — Réparations.

FONDÉ 1807

HUG FRÈRES & C^{IE}, ZURICH

FONDÉ 1807

Magasin de musique, vente et abonnement



Pianos

de construction solide, châssis en fer, haut. 126 cm., excellent mod. suisse, à 7 octaves fr. 675

Pianettino de 5 octaves fr. 375.

Piano d'étude de 6 octaves fr. 550.

Pianos des meilleurs facteurs de la Suisse et de l'étranger.

HARMONIUMS

américains et allemands, pour la famille, l'église et l'école, depuis 110 fr.

VENTE — LOCATION — AMORTISSEMENT

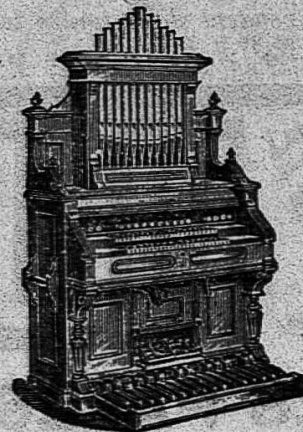
VIOLONS

pour séminaires, régents et élèves, avec archet, boîte, cordes, etc.

Tous les instruments et accessoires de musique.

Zither-harpes, instruments à manivelles, boîtes à musique, etc.

Conditions spéciales pour Instituteurs, etc.



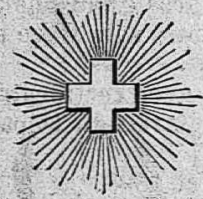
Garantie. — Amortissement.

Garantie. — Amortissement.

Accords. — Réparations.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIV^{me} ANNÉE



BIENNE

N° 15

1^{er} Août 1898

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELEMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Directeur de l'École secondaire, DELEMONT

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à
M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, syndic de Lausanne Henchoz, adjoint au Département; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL: MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG: M. Léon Genoud, directeur. — JURA BENOIS: MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — E. Germiquet, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et F. Bægli, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.

(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & C^{IE}, A BIENNE

La Chaux-de-Fonds. — Un second poste de maître de langue allemande aux classes industrielles et primaires est mis au concours jusqu'au 31 juillet.

Les postulants devront justifier qu'ils peuvent enseigner d'après la méthode intuitive.

Obligations: 36 ou 37 heures de leçons à fr. 100 l'heure annuelle.

La date de l'examen de concours sera fixée ultérieurement, s'il y a lieu.

Entrée en fonctions le 16 août.

Adresser les offres de service avec certificats à l'appui au Président de la Commission scolaire et en aviser le Secrétariat du Département de l'Instruction publique à Neuchâtel.

La Chaux-de-Fonds, le 6 juillet 1898.

106

COMMISSION SCOLAIRE.

Ch. Eggimann & Co., libraires-éditeurs, Genève

A. CORBAZ. — Exercices et problèmes d'arithmétique. 3 séries.

1^{re} série: Elève 70 cent., Maître fr. 1. —

2^{me} " " 90 " " " 1. 40

3^{me} " " fr. 1. 20 " " 1. 80

A. CORBAZ. — Calcul oral. 1^{re} série: 60 cent., 2^{me} série: 80 cent., 3^{me} série: 90 cent.

A. LESCAZE. — Manuel élémentaire de langue allemande.

1^{re} partie fr. 1. 50, 2^{me} partie fr. 2. 25.

A. LESCAZE. — Premières leçons d'Allemand. 60 cent.

Envoi sur demande de notre catalogue d'ouvrages d'occasions.

100

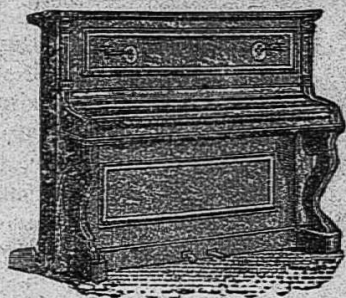
Accords. — Réparations.

FONDÉ 1807

HUG FRÈRES & C^{IE}, ZURICH

FONDÉ 1807

Magasin de musique, vente et abonnement



Pianos

de construction solide, châssis en fer, haut. 126 cm., excellent mod. suisse, à 7 octaves fr. 675

Pianettino de 5 octaves fr. 375.

Piano d'étude de 6 octaves fr. 550.

Pianos des meilleurs facteurs de la Suisse et de l'étranger.

HARMONIUMS américains et allemands, pour la famille, l'église et l'école, depuis 110 fr.

VENTE — LOCATION — AMORTISSEMENT

VIOLONS pr séminaires, régents et élèves, avec archet, boîte, cordes, etc.

Tous les instruments et accessoires de musique.

Zither-harpes, instruments à manivelles, boîtes à musique, etc.

Conditions spéciales pr Instituteurs, etc.



Garantie. — Amortissement.

Garantie. — Amortissement.

Accords. — Réparations.